

CABINET

Grenoble, le 25 septembre 2020

Très signalé

Le préfet de l'Isère
à
Mesdames et Messieurs les députés
Madame et Messieurs les sénateurs
Monsieur le président du conseil départemental
Mesdames et Messieurs les maires et présidents
d'établissements publics de coopération
intercommunale

Objet : Actualisation des mesures réglementaires prises dans le cadre de la crise sanitaire

P. J. : Un arrêté préfectoral

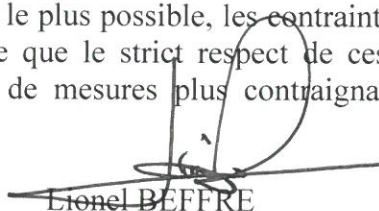
Le département de l'Isère est désormais classé en zone d'alerte, l'agglomération grenobloise étant pour sa part classée en zone d'alerte renforcée, ainsi que l'a annoncé le ministre des Solidarités et de la Santé lors de sa conférence de presse du 23 septembre dernier.

La dégradation des données épidémiologiques, dont vous trouverez le détail dans l'arrêté préfectoral ci-joint, se traduit en effet, depuis plusieurs jours, par une augmentation du nombre de personnes placées en hospitalisation, voire en réanimation, et à une reprise des décès.

Je suis donc amené à prendre de nouvelles mesures réglementaires afin de faire évoluer les comportements à risque de certains de nos concitoyens et, ainsi, de casser les chaînes de contamination au sein de la population iséroise.

Je vous invite à bien vouloir relayer très activement ces mesures auprès des habitants de vos communes et territoires, ainsi que des usagers des services publics et des agents de la fonction publique territoriale placés sous votre responsabilité.

Ainsi que j'ai pu l'indiquer, hier, lors de la réunion de concertation avec certains élus représentants des communes et intercommunalités, mon objectif au travers de ces nouvelles mesures est à la fois d'assurer la sécurité des personnes fragiles et de restreindre, le plus possible, les contraintes pour la population, notamment les milieux professionnels. J'ajoute que le strict respect de ces mesures devrait permettre, je l'espère, d'éviter la prise ultérieure de mesures plus contraignantes pour l'activité économique et sociale.


Lionel BEFFRE